

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 22 juin 2016

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JORROT, Mme LECOMTE LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par M. BERTHIER).

Membre excusé (1) : Mme MIELLE.

Date de convocation : 15 juin 2016

Délibération n° : 36-2016

**Objet : Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Dijon et le CCAS
Modification de l'annexe 1**

Une convention de mise à disposition de moyens et de service a été signée le 19 novembre 2015 entre la Ville de Dijon et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), après délibération du Conseil d'Administration du 3 novembre 2015.

Cette convention permet à la Ville de Dijon, outre l'attribution d'une subvention d'équilibre annuelle, d'apporter au CCAS divers concours.

L'annexe 1 énumère notamment les différents bâtiments mis à la disposition du CCAS à divers titres pour lui permettre d'assurer ses missions.

En conséquence des diverses décisions prises par le conseil d'administration depuis début 2016 modifiant le périmètre d'intervention du CCAS, il convient de mettre à jour, avec une date d'effet définitive au 1^{er} septembre 2016, cette annexe de la façon suivante :

Bâtiments occupés ou gérés par le CCAS et propriétés (ou occupant « en titre ») de la Ville de Dijon :

- en vertu de la délibération du 2 février 2016, est à supprimer : Centre social Fontaine-d'Ouche

- en vertu de la délibération du 22 juin 2016, sont à supprimer :

- centre social des Bourroches,
- LCR Petit-Citeaux,
- LCR Université,

- en vertu de la délibération du 22 juin 2016, sont à ajouter : les locaux de la MJC Maladière appartenant à la Ville et rattachés au Centre social Balzac.

Bâtiments dont le CCAS est locataire d'un bailleur privé ou public :

- en vertu des délibérations du 22 juin 2016, sont à supprimer les équipements suivants :

- LCR Tillot,
- LCR Gutenberg,
- résidence Viardot.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- approuvent les modifications énoncées ci-dessus de l'annexe 1 de la convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Dijon et son CCAS, à la date du 1^{er} septembre 2016 et telle que présentée en annexe ;

- acceptent que l'annexe 1 modifiée soit jointe à la convention de mise à disposition de moyens et de service entre la Ville de Dijon et le CCAS du 19 novembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

**PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE · FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**
Déposé le :

05 JUL. 2016



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,



Fabrice CHATEL

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2016

**Liste de bâtiments occupés ou gérés par le CCAS
et propriétés (ou occupant « en titre ») de la Ville de Dijon**

Désignation	Activité
Centre social Balzac, 25 rue Balzac intégrant : - Centre de loisirs Balzac - Centre social Balzac, école Maladière (accueil péri scolaire) - Centre social Balzac - Locaux MJC Maladière, 20 rue Balzac	- Accueil, animation pour enfants de 3 à 16 ans - Accueil, animation pour enfants de 3 à 5 ans - Accueil, animations diverses tout public - Accueil, animations diverses tout public
Escale D'Alembert, 5 rue D'Alembert	Restauration et animations pour retraités
Les Marronniers, 5 avenue Albert Camus	Centre d'accueil de jour de personnes âgées désorientées
Services administratifs du CCAS, 11 rue de l'Hôpital	Direction, Secrétariat général, DISH, DRPA
Service des repas à domicile, Cuisine Centrale, 36 avenue de Stalingrad	Portage des repas au domicile de personnes âgées domiciliées à Dijon, usagers du service

Liste des bâtiments dont le CCAS est propriétaire

LCR Mansart, 28 rue le Jolivet	Mis à disposition de la Ville de Dijon pour accueil enfants en centre de loisirs et animations, réunions de diverses associations
Foyer les Tilleuls, 2 rue Mère Javouhey	Accueille la Maison des Seniors et les bureaux administratifs de l'OPAD

Liste de bâtiments dont le CCAS est locataire d'un bailleur privé ou public

Résidence Abrioux, 26 rue Commandant Abrioux	Hébergement de personnes en difficultés
---	---